

Référence	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Alain DUFRENE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusées</u> : Jacques DURIEU qui donne pouvoir à Isabelle DESCAMPS.</p> <p>A été nommé(e) secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES.</p> <p>DÉLIBÉRATION (en urgence) N°2023-10 Rénovation de l'éclairage public – remplacement des luminaires existants par des luminaires LED (Allée des Tilleuls, Chemin du Marais, Clos des ormeaux, Rue Calmette, Rue de la Gare, Rue de l'Eglise, Rue des Lupins, Rue Leclerc, Rue Neuve, Rue Verte) Sollicitation l'Etat pour la DETR 2023 - APPROBATION.</p>
2023/10	
Objet de la délibération	
Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023) pour la phase 2 de la rénovation de l'éclairage public.	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 15	
Date de la convocation	
19 Janvier 2023	
Vote	
A Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de passer en urgence cette délibération concernant la demande de subvention à l'état car le dossier doit être envoyé pour le 6 février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : voix pour – voix contre – abstention, **décide**

- De passer en urgence la délibération pour la demande de subvention à l'état au titre de la DETR

Le conseil municipal a décidé d'engager le projet de rénovation de l'éclairage public pour 2023.

Cette rénovation consiste donc au remplacement de ces 136 luminaires existants par des luminaires à LED beaucoup moins énergivores et donc plus respectueux de l'environnement. Cette intervention permettra notamment une baisse des coûts liés à l'éclairage public, et de ce fait, une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Afin de financer une partie de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR (Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat et de fixer le plan de financement de la manière suivante :

Plan de financement :

Dépenses Travaux (montant HT)	64 684,00 €
Subvention MEL (Fonds de Concours Transition Energétique) (40% du montant HT)	25 874,00 €
Subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) (40% du montant HT)	25 874,00 €
Autofinancement (20% du montant HT)	12 936,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **décide** :

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Transmis en préfecture le 02/02/2023
Publié sur le site Internet le 03/02/2023